

CONVENTION DIAGNOSTIC DEVIS AUTOMOBILE

> DIAGNOSTIC DEVIS

SMACL Assurances propose à ses assurés de bénéficier de l'expertise de techniciens spécialisés et expérimentés pour vérifier la pertinence des devis établis en vue de procéder à la réparation de pannes mécaniques, électriques ou électroniques touchant un véhicule assuré auprès de SMACL Assurances et payer ainsi le juste prix de la réparation.

En cas de panne du véhicule assuré nécessitant le recours à un professionnel de la réparation automobile, pour tout devis supérieur à 800 euros TTC, sur demande de l'assuré, SMACL Assurances par l'intermédiaire de son service "DIAG" contactera le réparateur. Il vérifiera la démarche et les contrôles effectués qui ont conduit à l'établissement du devis. En cas de désaccord, il sera demandé au réparateur de modifier son devis conformément aux préconisations "DIAG" et du constructeur. En cas de refus de ce dernier, l'assuré aura la possibilité de limiter l'intervention aux préconisations "DIAG", voire de changer de réparateur.

Sont concernés par ce service les véhicules légers (à 4 roues) et les véhicules utilitaires légers.

Ce service s'applique **sans délai de carence**, quels que soient la formule de garanties du véhicule choisie par l'assuré, l'âge et la marque du véhicule.

Sur simple appel téléphonique, des techniciens :

- analysent le devis du réparateur pour donner un avis et vérifier son adéquation avec les préconisations constructeurs et son positionnement par rapport aux tarifs standards constatés sur le marché ;
- contactent directement le réparateur pour négocier le prix du devis, si nécessaire, et optimiser les coûts des réparations ;
- rejettent les réparations non justifiées et argumentent auprès du réparateur.

"DIAG" se limite à **apporter un conseil téléphonique** sur le prix du devis élaboré par le réparateur et réalisé en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

Les prestations sont assurées du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00.

